

# Halte aux infox sur le smic !

Par PIERRE CAHUC et FRANCIS KRAMARZ

---

## Les économistes Pierre Cahuc et Francis Kramarz réfutent les arguments de leurs collègues favorables à une hausse du salaire minimum comme remède aux inégalités de revenus

La question du salaire minimum est totémique en France. L'intuition première est qu'augmenter le smic est le meilleur moyen d'accroître le pouvoir d'achat des travailleurs pauvres. Une littérature économique maintenant abondante a montré que cette intuition n'est pas toujours vraie. Depuis sa création, en 2008, le Groupe des experts sur le smic s'appuie sur ce constat pour recommander d'utiliser des dispositifs comme la prime d'activité afin d'améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs pauvres, plutôt que des coups de pouce au smic. Ces analyses, épaulées par les contributions des services de l'Etat (Insee, ministère du travail, direction du Trésor), dont la compétence et le professionnalisme sont reconnus par tous, sont présentées chaque année dans un rapport accessible à tous.

Dans ce contexte, on ne peut que regretter que soient encore énoncées des contre-vérités pour fustiger les analyses des experts sur le smic, accusés d'appartenir à une même école de pensée et de délibérer dans un suspect entre-soi.

Certains affirment qu'une augmentation du smic pourrait accroître l'emploi, en citant des travaux portant sur les Etats-Unis. Ces études ont certes montré qu'une hausse du salaire minimum pouvait créer des emplois, mais ce salaire était, dans ces cas précis, particulièrement faible, et ce qui peut être vrai là-bas ne l'est pas nécessairement ici. Le salaire minimum, dans notre pays, est un des plus élevés de l'OCDE et les études examinant spécifiquement les conséquences d'une hausse du smic sur l'économie française ont toutes conclu à un effet défavorable sur l'emploi, en particulier non qualifié.

### **Cibler les plus vulnérables**

Il est aussi affirmé que le coût du travail des personnes peu qualifiées n'aurait aucune influence sur leur emploi dans notre pays, et que les politiques de baisse des cotisations sociales sur les bas salaires pratiquées dans l'Hexagone depuis les années 1990 par des gouvernements de tout bord seraient inefficaces. Cette affirmation est proprement ahurissante : les études qui ont examiné les effets des allègements de cotisations sociales ont toutes conclu qu'elles permettaient de sauvegarder ou de créer des emplois peu qualifiés.

Autre affirmation inexacte, appuyée là encore sur quelques indications éparses en provenance des Etats-Unis, le salaire minimum réduirait les inégalités. Pour ce qui concerne notre pays, cette assertion n'est pas démontrée. En France comme ailleurs, les deux principaux facteurs de pauvreté

d'un ménage sont un faible temps de travail et la taille du foyer. Plus de 80 % des ménages dont au moins un des membres est rémunéré au smic ne font pas partie des ménages pauvres. Une hausse du smic n'est donc pas le bon instrument pour lutter contre la pauvreté, car il est peu ciblé sur les pauvres. Les études chiffrées menées par le Groupe des experts sur le smic indiquent sans ambiguïté qu'une hausse de la prime d'activité est bien plus efficace qu'un « coup de pouce » sur le smic, car elle permet de cibler les ménages les plus vulnérables, en particulier les ménages monoparentaux.

Deux enseignements sont à retenir. D'abord, une hausse du smic réduit faiblement les inégalités entre les salariés qui gardent leur emploi et leur nombre d'heures travaillées, mais elle détruit des emplois, ce qui accroît les inégalités. Ensuite, parmi les travailleurs pauvres, elle réduit nettement moins les inégalités qu'une augmentation de la prime d'activité à coût net identique pour les finances publiques.

Propager des contre-vérités ne rend service ni aux travailleurs pauvres ni à la qualité du débat démocratique. Le meilleur service que les chercheurs et les experts peuvent apporter à l'ensemble de nos concitoyens est de les informer honnêtement sur l'état des connaissances relevant de leur domaine.

---

Pierre Cahuc, professeur à Sciences Po, a été membre du Groupe d'experts sur le smic de 2012 à 2017

Francis Kramarz, directeur du Centre de recherches en économie et statistique (Crest), a été membre du Groupe d'experts sur le smic de 2008 à 2012